



DATES & LIEU

Le Week-end Fous Chantants de Namur aura lieu le **samedi 15 et dimanche 16 mars 2025** au **Grand Manège Concert Hall** - 82, rue Rogier - 5000 Namur (**Belgique**)

FORMAT (*A titre indicatif. Sans engagement*)

Le week-end Fous Chantants de Namur s'organise comme suit :

- Samedi 15/03/2025 :

- 13h : Accueil des Choristes
- 14h – 19h : Chant Choral (pause incluse)
- 19h 15 – 20h30 : Dîner «tiré du sac»
- 20h30 – 22h : Soirée « Surprise »

- Dimanche 16/03/2025 :

- 8h30 : Accueil des Choristes
- 9h – 12h : Chant Choral (pause incluse)
- 12h15 -14h : Repas (Traiteur sur option et sur réservation, ou repas « tiré du sac » pour les autres)
- 14h – 16h : Chant Choral
- 16h30 : Restitution Publique
- 17h30 max : fin du week-end

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Inscriptions et paiement en ligne sur notre site : «www.fouschantants.org», à partir du 09/11/2024.

Le seul moyen de règlement possible est la carte bancaire.

OFFRE SPÉCIALE

Offre « Chef de Chœur » : Les Fous Chantants d'Alès offrent l'inscription à tous les chefs de chœur désireux de participer en tant que choriste à condition de fournir une attestation sur l'honneur du président de l'association de sa chorale ainsi que la copie d'un article de journal

récent mentionnant son nom. La gratuité de l'inscription « chef de chœur » n'inclut pas le repas traiteur du dimanche midi.

AVANTAGE ADHERENT

Les adhérents à l'association bénéficient d'une réduction de 10% sur l'inscription au week-end.

DÉSISTEMENT / ANNULATION

L'annulation de la participation au week-end chantant est gratuite et possible jusqu'à 1 mois avant la date de début de l'évènement, soit le 14 février 2025 inclus, sur simple demande écrite par mail à weekendchantant@fouschantants.org.

Passé ce délai, le remboursement ne sera plus possible à l'exception des cas suivants :

- Maladie sur justification médicale,
- Décès.

Idem pour les repas : pas de remboursement possible à partir du 14 février 2025.

ACCUEIL

L'accueil et le retrait des dossiers se dérouleront le Samedi 15 mars à partir de 12h30 à :

L'institut Saint Louis, 7 A rue Pépin à Namur (300m du Grand Manège)

Attention pas de restauration prévue par l'association pour le repas du samedi midi.

OUTILS D'APPRENTISSAGE

Les « partitions épreuves » et « fichiers audio d'apprentissage » pourront être téléchargés sur un espace qui sera communiqué au fur et à mesure de leur mise en ligne. Dans le cadre de sa démarche vers un label écologie l'Association Grand Chœur Languedoc Chansons ne fournit plus d'outils d'apprentissage en version papier, le choriste peut les imprimer avant son arrivée ou bien les lire sur sa tablette numérique personnelle.

L'œuvre fixée sur ce support est un outil d'apprentissage exclusivement destiné à l'usage privé dans le cadre de l'évènement des "Fous Chantants d'Alès", non soumis à la vente et gracieusement offert aux choristes participants au week-end par l'Association Grand Chœur Languedoc Chansons. Ce document sera utilisé dans le cadre du travail pendant le week-end. Toute autre utilisation (reproduction, prêt, échange, diffusion en public avec ou sans

perception de droits d'entrée, télédiffusion, en partie ou en totalité, exportation sans autorisation...) est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires.

©2024-Tous droits réservés Fous Chantants d'Alès-Grand Chœur Languedoc Chansons.

PUPITRE TENORETTES ET BASSETTES

Le nombre de places destinées aux Ténorettes (voix féminines évoluant dans le pupitre des Ténors) et aux Bassettes (voix féminines évoluant dans le pupitre des Basses) est limité afin de préserver le timbre naturel de la voix du pupitre.

RESTAURATION (optionnel)

Un traiteur propose une restauration pour le repas du dimanche midi. La réservation se fait au moment de l'inscription, dans la limite des places disponibles, en fonction du nombre de places dans la salle de restauration.

DROIT A L'IMAGE

Lors de l'inscription, le choriste accepte que son image ou celle du mineur (photos ou vidéos prises sur les lieux de répétitions ou la restitution) soit utilisée à des fins non commerciales de communication interne ou externe de l'association Grand Chœur Languedoc Chansons, ainsi qu'à son usage dans le domaine public par les médias dans le secteur de l'information exclusivement.

A cet effet, un contrat de droit à l'image doit être signé le jour de l'arrivée au week-end, à l'accueil, le samedi 15 mars.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Les adhérents bénéficient d'une assurance responsabilité civile en tant que personne morale selon les conditions de la police d'assurance souscrite par l'Association Grand Chœur Languedoc Chansons.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans les salles de répétition et de restauration du week-end chantant.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout comportement perturbant le déroulement des activités, ou nuisant à l'ambiance générale, pourra entraîner l'exclusion de l'activité ou du week-end chantant de la personne concernée et sans remboursement des frais d'inscription.

LITIGE

Le bureau peut évaluer certaines situations exceptionnelles sur demande écrite. Sa décision est sans appel.

Pour tout renseignement complémentaire Week-end Fous Chantants :

+33 (0)6 16 01 48 28 - weekendchantant@fouschantants.org